

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2018

Présents :, Bieth Jacqueline, Bonnet Noëlle, Bouziane Michèle, Combaz Raymond, Derimay Juliette, , Meunier Edouard, Deville-Cavellin Elodie, Gibert Danièle, Joguet-Reccordon Carole, Albriex Nicolas, Bertolaccini Christophe

Président : Edouard Meunier

Absents :

Excusés :Brisemontier Jean-Louis, Bernard Perino représenté par Michèle Bouziane, ,

Secrétaire : Carole Joguet-Reccordon

Infos générales

Michèle Bouziane rend compte du dernier conseil d'agglomération Arlysère où plus de 90 délibérations ont été votées, notamment l'adoption de tous les comptes administratifs. Le déficit important du restaurant de la Halle Olympique a fait débat. Pour l'instant, il n'y a pas d'investissements concernant la commune pour le budget eau.

Jacqueline Bieth a participé à une table ronde organisée par l'AAB en présence d'Arlysère, des élus, des communes, la CAF et un représentant des centres sociaux (Dispositif Local Accompagnement). Il a été décidé la mise en place d'un comité de suivi avec un représentant de chaque commune.

Raymond Combaz informe le conseil des travaux de la commission économie. Le transfert de la zone de Plan Pitton à l'agglomération est en cours et les charges ont été estimées à un peu plus de 4000 euros/an, qui seront donc déduites des Attributions de compensation dont bénéficient la commune. Le transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2019.

Lors de la dernière commission GEMAPI, il a été présenté les ouvrages de protection contre les inondations sur l'ensemble du territoire Arlysère. Seuls les aménagements protégeant plus de trente personnes du risque inondation sont retenus dans cette liste. Concernant la commune de Queige aucun ouvrage ne répond à ces critères

Intempéries et conséquences

La Région Auvergne Rhône Alpes a voté comme prévu lors de sa commission permanente du 15 juin une somme de 249 028 euros de subventions en faveur de Queige, correspondant à 30% des sinistres qui avaient été déclarés.

Une commission composée de représentants de l'Etat et du Département est venue sur la commune le 31 mai dernier pour apprécier les dégâts. Aucun retour à ce jour, les subventions attendues ne devraient pas être annoncées avant septembre....

En plus des 500 000 euros de travaux déjà engagés, il est nécessaire de poursuivre les réparations des secteurs Plan Pitton/la Chamioterie, et de la réfection des berges du Nant des Iles (Montagnon, La Panicrière) pour environ 200 000 euros, ainsi que diverses reprises de voirie. Ces travaux doivent en effet être réalisés avant l'automne.

Arrêt PLU

Suite à la décision du dernier conseil de retirer sa délibération du 15 décembre dernier, la commission urbanisme et le cabinet Pro and Co ont retravaillé les remarques apportées par les personnes publiques associées (PPA). La commission des sites réunie le 27 juin a approuvé la demande de la commune sur la constructibilité du secteur du Bonnet. Une réunion avec Monsieur Vidal, de la DDT, Laure Letinois d'Arlysère, et Emilie Berger de la Chambre d'Agriculture tenue le 2 juillet à la mairie a permis d'apporter toutes les précisions sur la nouvelle version du PLU.

Raymond Combaz présente les synthèses de tous ces travaux (bilan de consommation des espaces des 10 dernières années, perspectives pour les 10 prochaines, conservation de 7 chalets d'alpage et règles à appliquer sur les habitats isolés, restitution de 4 ha à l'agriculture, etc...). Le conseil arrête à l'unanimité le nouveau projet de PLU et souhaite le présenter aux PPA avant fin juillet pour une enquête publique prévue en novembre.

Réseau de chaleur

L'ensemble des lots ont été affectés suite aux négociations avec les entreprises. Le chantier a débuté avec l'Entreprise de maçonnerie BTP pour le local chaufferie (isolation coupe-feu, fosse de réception, terrassements). Le chantier va entraîner des restrictions de circulation.

Le coût définitif sera arrêté ultérieurement, car 5 privés qui avaient été initialement prévus pour leur raccordement n'ont pas donné suite, ce qui aura des incidences sur le coût du chantier.

Suite à la remarque de la Préfecture, le conseil municipal complète sa délibération créant le budget annexe Réseau de Chaleur en précisant qu'il sera géré par une régie à autonomie financière comme l'exige la loi. Il vote par 11 voix pour et une abstention la décision modificative de budget pour inscrire les dépenses d'investissement à hauteur de 646 250€ et l'emprunt de 500 000€ et les subventions attendues pour 140 000€.

Achat bâtiment zone d'activités Plan Pitton .

Suite à la mise en place du réseau de chaleur, deux travées du bâtiment communal situé au cœur du village ont été dédiées aux installations de chauffage (stockage des plaquettes forestières et chaudières). Une travée était occupée par les pompiers et l'autre servait au stockage de matériel communal. Les deux travées restantes servent à la commune (stockage matériel et engins de déneigement).

Des négociations menées avec la SCI Mollieux Donjon, relatives à un terrain de 2500 m² avec un bâtiment d'environ 400 m², dans la zone de Plan Pitton à proximité immédiate du bâtiment communal ont été conduites et ont permis d'aboutir à une offre de vente à la commune pour un prix total de 110 000 euros (terrains, bâtiment, agencement et outillages divers). L'achat de ce bâtiment permettrait de concentrer tout le matériel communal dans le même secteur, de récupérer un volume supplémentaire, et de libérer les deux travées restantes dans le bâtiment du village pour d'autres usages.

Après débat, le conseil décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition du bâtiment de la SCI Mollieux-Donjon aux conditions énoncées.

Vente d'un bâtiment à Sud-Est Appâts

La société Sud-Est Appâts occupe depuis octobre 2002 dans la zone de Plan Pitton un bâtiment d'environ 1600 m² (dont 250 m² de bureaux) sur un terrain de 6 500 m² (ancien bâtiment Tivoly). Depuis son implantation, Sud-Est Appâts a évolué et les responsables actuels ont fait part très récemment à la commune de leur volonté d'acheter l'ensemble qui leur est mis à disposition. Ils souhaitent en effet poursuivre l'activité et procéder avant l'hiver

aux réparations du toit qui s'imposent... Après négociations, ces derniers ont fait une ultime offre de 255 000 euros.

Cette offre étant voisine de l'estimation du service des Domaines qui avait été effectuée en 2010, et compte tenu de la demande de Sud-Est Appâts pour procéder aux réparations urgentes, le conseil décide à l'unanimité de vendre l'ensemble immobilier au prix demandé.

Aménagement de pistes forestières

Carole Joguet présente au conseil un projet élaboré par l'ONF en vue de rendre plus accessible les parcelles 4 et 8, dans le secteur de la route des Montets, et récemment martelée, ainsi que le réaménagement d'une piste dans le secteur des Croix, avec la création de plateformes de dépôts. Ce type d'aménagement est en effet utile avec le développement du bois énergie pour son stockage.

Les deux parcelles martelées font apparaître un volume de 1180 m³, dont les difficultés d'accès font craindre une faible valorisation.

Un débat s'instaure alors sur l'utilité des pistes forestières. Certains pensent que celles-ci dégradent la forêt, ou que certaines sont inutiles. Celle projetée se situe juste au-dessus de la piste des Culets, secteur très difficile avec des coûts d'entretien élevés.

Le projet de l'ONF est rejeté par 6 voix contre, 4 abstentions, et 2 pour

Ecole et cantine scolaire

Jacqueline Bieth rend compte des réunions de bilan de l'année scolaire (Commission scolaire et conseil d'école). La nouvelle école et ses équipements ont été appréciés, de même que le retour à la semaine de 4 jours. Les évolutions ont sein d'Arlysière ont entraîné que des activités auparavant gratuites (piscine, enseignement musical), vont maintenant entraîner une facturation. Un prochain conseil municipal arrêtera un budget à cet effet, en coordination avec les Parents d'élèves, qui financent beaucoup d'activités périscolaires.

Jacqueline Bieth informe également le conseil des réflexions en cours au sein du Beaufortain sur l'évolution de la restauration scolaire et une éventuelle réorganisation du service apporté par le collège. La facturation de la prestation a connu une forte évolution, et les familles concernées paient maintenant un prix du repas plus élevé que celui de Queige, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. Compte tenu de la formule de hausse appliquée par notre fournisseur de repas, le conseil décide porter la participation des parents de 3,80 à 3,90 à compter de la prochaine rentrée scolaire. Et reconduit les tarifs de la garderie périscolaire.

Eclairage public

Raymond Combaz confirme que horloges astronomiques qui ont été commandées (et subventionnées) dans le cadre du programme d'actions d'Arlysière seront bientôt opérationnelles. Le conseil décide du principe d'extinction d'une partie de la nuit sur certains secteurs à définir et les modalités seront précisées lors d'un prochain conseil. Par ailleurs, le conseil confirme la suppression d'un point d'éclairage sur la voirie communale à la hauteur de Villarasson, car celui-ci nécessitait un abonnement spécifique, et donc trop coûteux pour un seul point d'éclairage dont l'utilité posait question.

Travaux aire de loisirs

Le conseil se satisfait de la rapidité avec laquelle les artisans ont réalisé les travaux de la passerelle et du couvert entre les deux bâtiments du plan d'eau, de même que leur éclairage, qui sera opérationnel pour la soirée festive du lendemain et la couverture sera achevée pour la course de l'UTB du 21 juillet. Les responsables de l'UTB ont remercié la commune pour ces nouveaux équipements, qui vont effectivement considérablement améliorer le confort d'usage de tous les utilisateurs de cette aire de loisirs.

Le conseil décide à l'unanimité de réaliser une autre passerelle, sur le Grand Nant, pour un coût de l'ordre de 20 000 euros, afin de permettre et de sécuriser la liaison entre le camping/terrain de foot et la nouvelle passerelle sur le Doron. D'autre part, le Département a donné son accord pour réaliser un passage protégé, à la hauteur du rond-point, pour sécuriser la circulation piétons entre le coté village et la passerelle.

Décision modificative de crédits

Afin de prendre en compte budgétairement les décisions prises, et d'enregistrer les subventions obtenues le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante, notamment un crédit relais de 300 000€ dans l'attente du vote et du versement des subventions liées aux catastrophes naturelles :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
FONCTIONNEMENT				
Virement à l'investissement		25 000,00		
Taxe droit mutation				15 000,00
Produits exceptionnels				10 000,00
INVESTISSEMENT				
Solde reporté		28 410,33		
Dépenses imprévues		8 428,67		
Virement du fonctionnement				25 000,00
Produit cession vente Sud-Est -Appâts				255 000,00
FCTVA				60 000,00
Voirie 2018-travaux et subventions		540 000,00		49 000,00
Achat bâtiment SCI Molliex		130 000,00		
Achat véhicule		21 500,00		
Passerelle		25 000,00		
Frais document PLU		4 000,00		
Subvention département école				20 086,00
Subvention département engin de déneigement				22 600,00
Crédit relais attentes subventions				300 000,00
Récupération TVA enfouissement				25 653,00
TOTAL		782 339,00		782 339,00

Questions diverses

Appartements : L'appartement promis à la paroisse depuis 2004 a été achevé et mis à disposition. Situé au rez-de-chaussée de l'immeuble dit « foyer des jeunes », il a été occupé par le couple de réfugiés que la commune avait accueilli en 2016. Le studio qu'ils occupaient a été reloué.

Semcoda : Edouard Meunier informe le conseil des évolutions intervenues récemment au sein de la gouvernance de la SEMCODA, société qui devait procéder au rachat des 3 logements à l'entrée du village, réaliser les 14 logements à l'emplacement du presbytère, et conduire la maîtrise d'œuvre de la microcrèche. Ces évolutions sont susceptibles de remettre en cause les engagements qui avaient été pris.

Microcentrale : Le chantier est en pleine effervescence : Réalisation des prises d'eau sur le Nant du Clou, le Nant Colombe, le Merdaret et ultérieurement sur le Nant Bruyant, pose des

tuyaux approvisionnés par hélicoptère, construction de la microcentrale. Une mise en service partielle est programmée pour la fin de cette année. Les travaux nécessitent la fermeture totale de la route des Montets jusqu'à la fin juillet au moins.

Visite église : Il est rappelé les actions programmées cet été avec la Facim pour la mise en valeur de notre église baroque : Visites guidées gratuites tous les lundis du 16 juillet au 20 août avec montée au clocher (dont le plancher a été rénové par des bénévoles). Egalement, une surprise baroque est organisée pour le mercredi 25 juillet à 20 h 30 (visite dynamique de l'église avec animation musicale ; entrée adultes 10 euros). Les Talents de Queige offre l'apéritif en fin de visite.

Fixe le prochain conseil au 31 août 2018 à 20 h
La séance est levée à 0 h 45

Pour extrait :

En mairie, le 13 juillet 2018

Le Maire,

